

## COLLECTIVITES LOCALES, VOS ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE

Les collectivités locales, communes et communautés de communes ont des moyens d'actions importants sur la biodiversité grâce à leurs compétences directes (urbanisme, cadre de vie, paysage et aménagement, ...) et indirectes (développement économique, voirie locale, ...).

L'action des collectivités à l'échelle locale doit s'inscrire dans une démarche partenariale avec les acteurs locaux comme les sociétés de chasse ou les associations naturalistes, afin que les projets communaux prennent en compte la problématique biodiversité. Cette fiche présentera quelques exemples d'intégration de la biodiversité ordinaire dans les actions communales.



### QUELQUES ACTIONS CLES POUR LA BIODIVERSITE

La **maîtrise foncière** : l'acquisition de terrains est l'occasion de mettre en place des **aménagements pour la biodiversité**, et ainsi palier la perte de territoire et d'habitats

La **fauche tardive** (fin d'été) des parcelles communales et bords de voirie respecte la **période de reproduction** des espèces

Les **parcelles communales** peuvent être valorisées par l'implantation d'un couvert favorable aux insectes pollinisateurs

La suppression de désherbants classiques ou l'emploi de techniques alternatives en bords de routes limite les impacts sur les insectes et la qualité de l'eau

La **gestion différenciée des dépendances vertes routières** : équilibre entre sécurité et fonction écologique de ces espaces

**Intégrer les acteurs locaux dans la planification communale** (carte ou PLU). Leur connaissance permettra d'identifier les corridors et réservoirs de biodiversité afin de les préserver

**Plantation de haies** : en bord de route ou rupture de pente, elles assurent une protection contre l'érosion et le ruissellement



### DES COMPETENCES AU PROFIT DE LA BIODIVERSITE...

#### GESTION DE L'URBANISME

Plusieurs actions peuvent être inscrites dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) pour la préservation de la biodiversité ordinaire:

- contenir l'habitat diffus permettant de préserver les **zones à haute valeur de biodiversité** ordinaire
- prendre en compte les **corridors écologiques** (Trame Verte et Bleue) et la biodiversité ordinaire dans les aménagements
- Identifier et spatialiser les milieux naturels et agricoles à protéger

#### MAITRISE FONCIERE

L'acquisition et la maîtrise foncières permettent une gestion partagée de l'espace avec :

- l'aménagement des espaces pour **limiter la surfréquentation** de certaines zones au détriment de la faune sauvage
- la préservation de la biodiversité ordinaire avec la mise en place d'aménagements spécifiques (plantation de haie, restauration de mare...)



## CONSEILS TECHNIQUES POUR LA GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

### *Gestion des bords de routes*

- Réaliser une **première fauche de sécurité** uniquement sur les accotements fin mai-début juin
- Réaliser une seconde coupe si besoin en juillet-août toujours sur les accotements
- Réaliser la **fauche totale en fin d'été ou en automne**, la période de reproduction étant achevée
- Planter des **haies** composées d'essences locales, jouant un rôle d'abri pour la faune
- Curer les **fossés** en dehors des périodes à risques d'orages et pas systématiquement tous les ans ; la végétation présente accentue l'épuration de l'eau
- Ne pas utiliser de désherbants, laissant bien souvent la place à des espèces invasives

### *Entretien raisonné des espaces naturels ruraux*

- Faucher à partir de **fin juillet** et garder toujours une zone de refuge non fauchée en bordure de parcelle pour permettre à la faune de se réfugier
- Pratiquer une fauche centrifuge ou latérale à vitesse réduite afin de permettre la fuite des animaux présents sur la parcelle
- Entretien des haies, ripisylves, chemins communaux, etc. à l'aide d'un matériel de coupe type sécateur ou lamier



## EAU ET MILIEUX HUMIDES

Différentes actions d'acquisition de connaissances, suivi et entretien peuvent être mises en place au niveau local :

- inventaire, réhabilitation et entretien des **mares**
- étude et **restauration** de la végétation des **fonds de vallées**
- entretien des **rivières**
- **achat** et restauration/entretien de **milieux humides** (tourbière, prairies humides...)



## COMMUNICATION

- Communiquer auprès des techniciens, des élus et des administrés sur les enjeux environnementaux et économiques de la gestion différenciée
- Mettre en avant les aménagements mis en place sur les espaces communaux pour la faune sauvage
- Ne pas oublier de **sensibiliser les habitants** et les acteurs du monde rural aux bonnes pratiques sur les espaces naturels



## ZOOM « Gestion différenciée des dépendances vertes »

Maintenir la visibilité de la chaussée, des équipements, de la signalisation, garantir la lisibilité de la route, permettre l'arrêt sur le bas-côté,... sont des impératifs incontournables de la gestion des dépendances routières. La collectivité devra donc aménager les bords de route en prenant prioritairement en compte la **sécurité** des usagers.

La gestion différenciée possède également un **intérêt économique** :

- la fauche raisonnée permet la baisse de l'usure du matériel et des consommations de carburant, ainsi la fauche tardive ne coûte que de 0,07 à 0,1€/m<sup>2</sup>/passage à compter d'une à deux fauches par an
- les économies liées au curage non systématique, à l'utilisation exceptionnelle de pesticides permettent de réaliser d'autres actions pour la collectivité.



### Projet bénéficiant du soutien financier :



### Partenariat Agrifaune :

